

Conseil d'administration du 25 septembre 2024

Délibération n° 24/30
Approbation du Rapport d'activité 2023/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,

Le conseil d'administration, convoqué le seize septembre, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- Les statuts de l'EPCC et notamment l'article 24 ;
- Le Rapport d'activité 2023/2024.

La présidente,

EXPOSE

Le Rapport d'activité a vocation à rendre compte des actions menées par le conservatoire lors de l'année scolaire écoulée. Il comporte les données clés concernant les élèves, ainsi que des informations concernant l'éducation artistique spécialisée, l'éducation artistique et culturelle et la saison artistique. Des compléments d'informations concernant la communication de l'établissement et sa structuration administrative y figurent également.

Il revient au conseil d'administration d'approuver le Rapport d'activité 2023/2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le Rapport d'activité 2023/2024.

Membres	16
Votants	12
Suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0

Abstention	
------------	--

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 25 septembre 2024

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration

